

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
27
D26 02-01

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Claudine WEBER - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Thierry NOVAIS - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Pascal DETOUR - Cécile BOZKURT - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Pierre SCHWARTZ donne procuration à Guy JUNG
Ange TSOWO donne procuration à Philippe PFRIMMER

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BARBOZA

Election du Maire

Thierry NOVAIS désigne Mme Anne-Sophie BARBOZA comme secrétaire de séance, puis fait procéder à l'élection du nouveau Maire, à bulletin secret conformément à l'article L 2122-7 du CGCT.

Le Doyen demande qui est candidat.

Philippe PFRIMMER est le seul candidat.

Thierry NOVAIS sollicite Marie-Odile KRIEGEL et Cyril SIMON pour l'assister pour le vote.

Il est rappelé que le Maire est élu à la majorité absolue des suffrages exprimés pour les deux premiers tours puis à la majorité relative en cas de troisième tour.

Chaque conseiller est appelé à déposer son bulletin de vote dans l'urne.
Après dépouillement, Thierry NOVAIS fait lecture des résultats.

Philippe PFRIMMER obtient 29 voix sur 29 suffrages exprimés.

Thierry NOVAIS le déclare élu Maire et lui cède la présidence de la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, en 1 tour de scrutin,

- **Elit** M. Philippe PFRIMMER à la fonction de Maire par 29 voix pour sur 29 suffrages exprimés.

C'est le nouveau Maire qui assure la présidence de la suite de la séance. Philippe PFRIMMER remercie le doyen et les élus pour leur vote.

Vendenheim, le 23 mars 2026

Secrétaire de séance

Anne-Sophie BARBOZA



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
27
D26 02-02

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal
convoqué régulièrement le 16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Claudine WEBER - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Thierry NOVAIS - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Pascal DETOUR - Cécile BOZKURT - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Pierre SCHWARTZ donne procuration à Guy JUNG
Ange TSOWO donne procuration à Philippe PFRIMMER

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BARBOZA

Détermination du nombre des Adjointes

Le nouveau Maire fait délibérer le Conseil Municipal pour fixer le nombre d'adjoints sans que ce nombre ne puisse excéder 30% de l'effectif maximum du Conseil Municipal arrondi à l'entier inférieur.

Pour Vendenheim, le nombre maximum d'adjoints possible est donc fixé à 8.

Philippe PFRIMMER propose au Conseil Municipal d'arrêter le nombre d'adjoints à 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L2122-1 et L2122-2,

CONSIDERANT la proposition de M. PFRIMMER,

- **Arrête** le nombre d'adjoints à 8.

Vendenheim, le 23 mars 2026

Secrétaire de séance,

Anne-Sophie BARBOZA



Le Maire,

Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus
29

Conseillers
en fonction
29

Conseillers
présents
27
D26 02-03

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Claudine WEBER - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Thierry NOVAIS - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Pascal DETOUR - Cécile BOZKURT - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Pierre SCHWARTZ donne procuration à Guy JUNG
Ange TSOVO donne procuration à Philippe PFRIMMER

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BARBOZA

Election des Adjointes au Maire

Le Conseil Municipal procède au vote des adjoints via un scrutin de liste à la majorité absolue sans panachage possible. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Philippe PFRIMMER propose la liste suivante :

Adjoints	Nom-Prénom	Délégations
1 ^{er}	Guy JUNG	Cadre et Qualité de vie - Environnement - Mobilités
2 ^{ème}	Valérie MUSSO	Solidarités, Enfance et Jeunesse
3 ^{ème}	Pierre SCHWARTZ	Urbanisme et Travaux
4 ^{ème}	Claudine WEBER	Fêtes, Animations et Cérémonies
5 ^{ème}	Philippe MEDER	Etat Civil, Vie Culturelle et Associative
6 ^{ème}	Cathie GNEITING	Communication
7 ^{ème}	Thierry NOVAIS	Sécurité, Sports et Associations Sportives
8 ^{ème}	Marie-Odile KRIEGEL	Mémoire, Patrimoine, Bilinguisme et Conseil Municipal des Jeunes

Chaque conseiller est appelé à déposer son bulletin de vote, pour la liste des adjoints, dans l'urne. Après dépouillement, Thierry NOVAIS fait lecture des résultats : la liste des adjoints ci-dessus obtient 29 voix sur 29.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-7-2,

CONSIDERANT la proposition de M. PFRIMMER,

- **Adopte** la liste des adjoints ci-dessus.

Vendenheim, le 23 mars 2026

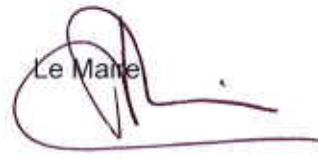
Secrétaire de séance



Anne-Sophie BARBOZA



Le Maire



Philippe PFRIMMER

Département
du BAS-RHIN

COMMUNE DE VENDENHEIM

Nombre de
Conseillers élus

29

Conseillers
en fonction

29

Conseillers
présents

27

D26 02-04

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal convoqué régulièrement le 16 mars 2026

Séance du 20 mars 2026

Sous la présidence du Maire, M. Philippe PFRIMMER

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux suivants :

Valérie MUSSO - Claudine WEBER - Guy JUNG - Cathie GNEITING - Philippe MEDER - Marie-Odile KRIEGEL - Thierry NOVAIS - Christine HEPP - Christophe CHARLIER - Sandrine KUNTZMANN - Christophe HAREAU - Nathalie HALTER - Raphael CADE - Stéphanie LE LOUP - Frédéric LAGUTERE - Magali FLAMENT FEUCHT - Gilles KLEBERT - Nathalie SPIHLMANN - Cédric SCHAULY - Caroline KIM - Jerry CHEZLEMAS - Anne-Sophie BARBOZA - Cyril SIMON - Pascal DETOUR - Cécile BOZKURT - Phanuel OHL

Etaient absents avec procuration :

Pierre SCHWARTZ donne procuration à Guy JUNG
Joanne TSOWO donne procuration à Philippe PFRIMMER

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BARBOZA

Lecture et distribution de la Charte de l'Elu(e) local(e)

L'article L2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que lors de la première réunion du Conseil Municipal, le Maire donne lecture de la charte de l'élue mentionnée à l'article L.1111-12 du même code.

Cette charte présente **les devoirs des élus locaux** à l'article L.1111-13 et **leurs droits** à l'article L.1111-14.

La charte de l'élue local est lue par Anne-Sophie BARBOZA, Cécile BOZKURT, Nathalie SPIHLMANN et Magali FLAMENT FEUCHT.

Après lecture le maire leur remet à chacun une copie à laquelle s'ajoute des articles complémentaires du CGCT associés à cette charte.

Le Conseil Municipal, et à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-7, L1111-12, L1111-13 et L1111-14,

CONSIDERANT la lecture de la charte de l'élu local faite par le Maire,

CONSIDERANT la distribution de la copie de la charte accompagnée des L. 2123-1 à L. 2123-35,

- **Prend connaissance** de la charte de l'élu local ainsi que des articles associés

Vendenheim, le 23 mars 2026

Secrétaire de séance,



Anne-Sophie BARBOZA



Le Maire,



Philippe PFRIMMER